

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

COMMUNAUTE URBAINE DE GAROUA



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

GAROUA CITY COUNCIL

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°12/

AONO/CUG/CIPM/2025 du ~~2... MARS 2025~~ pour Les travaux de réhabilitation et de construction de bouches d'incendie dans certains quartiers de la ville de Garoua

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de la lutte efficace contre les incendies et l'assurance de la sécurité des biens des populations, le Maire de la ville de Garoua lance un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de réhabilitation et de construction de bouches d'incendie dans certains quartiers de la ville de Garoua.

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

- Installation de chantier ;
- Travaux préparatoires ;
- Commande et réception des équipements hydromécaniques comme indiqué dans le DQE ;
- Pose et réception des équipements ;
- Test de mise en service et réception des travaux.

3. Tranches/Allotissement

Les travaux sont subdivisés en une tranche et en un lot.

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de Cinquante Neuf Millions Cent Quatorze Mille Huit Cent (59 114 800) FCFA TTC

5. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux, objet du présent appel d'offres est de **six (06) mois**. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à tout prestataire National exécutant dans le domaine d'hydromécanique.

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget de la Communauté Urbaine de Garoua de l'exercice 2025 sur la ligne d'imputation budgétaire n°221110

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est *en ligne*,

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans les domaines des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à **1 200 000 FCFA** ; et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. **Cette caution est Assortie d'un récépissé de consignation délivré par la Caisse de dépôt et consignation (CDEC).**

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du MO aux heures ouvrables au service SIGAM de la Communauté Urbaine de Garoua BP 113 Garoua, Tel : (+237) 2 227 11 49/ 2 227 30 72, Email : villedegaroua@gmail.com dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <https://www.marchespublics.cm> et <https://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm).

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue au secrétariat du Maire de la ville dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable des frais d'achat du DAO de **Cinquante Mille (50 000) Francs CFA** ⁽¹⁾, payable dans le Compte de la recette municipale.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

12. Remise des offres

- Pour la soumission en ligne par voie électronique, l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS ou tout autre moyen de communication électronique officiel (à préciser) par le Maître d'Ouvrage au plus tard le 25 AVR 2025 A 13H00. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

N.B : Taille et format des fichiers

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 Mo pour le dossier Administrative ;
- 15 Mo pour l'Offre Technique ;
- 5 Mo pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

Format PDF pour les documents textuels ; JPEG pour les images.

¹ Arrêté fixant les frais d'achat du DAO

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre conformément aux tailles sus-indiquées.

13. Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission.
- Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 25 AVR 2025 à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés du Maître d'Ouvrage dans la salle de REUNIONsise à CUG

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

15. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels. Un critère ne peut être à la fois éliminatoire et essentiel.

Ces critères ont pour objet d'identifier et de rejeter les offres incomplètes ou non conformes pour l'essentiel aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'Offres relatives notamment à la recevabilité des pièces administratives, à la conformité de l'offre technique aux spécifications techniques du DAO et à la qualification des soumissionnaires.

15.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- ♦ de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
- ♦ de la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- ♦ des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- ♦ du non-respect de 70% critères essentiels (70% renvoyant au seuil de qualification des offres techniques) ;
- ♦ de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- ♦ du non-respect du format de fichier des offres ;
- ♦ L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- ♦ De l'absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant, le cas échéant ;
- ♦ De l'absence de l'agrément ou de l'autorisation du fabricant, le cas échéant.

- ➔ De l'absence de possession en propre ou en location d'un matériel minimum (à préciser par le maître d'Ouvrage)
- ➔ De l'absence de l'attestation de catégorisation le cas échéant ;
- ➔ De l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- ➔ De l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- ➔ De l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

NB : En fonction de la spécificité de la prestation, d'autres critères pertinents pourront être ajouté lors de l'élaboration des DAO.

15.2. Critères essentiels

Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les prestations, objet de l'appel d'offres. Ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la nature et de la consistance des prestations à réaliser.

Il convient de préciser formellement les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères respectés.

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- ➔ la présentation de l'offre ;
- ➔ les références du soumissionnaire ;
- ➔ le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;
- ➔ la capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière).
- ➔ la qualification et l'expérience du personnel
- ➔ les moyens logistiques
- ➔ la méthodologie

16. Attribution

Le Maitre d'Ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont

l'offre est évaluée la moins-disante *en incluant le cas échéant les remises proposées.*

17. Nombre maximum de lots :

Les prestations seront exécutées en un seul lot.

18. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au secrétariat du Maire de la Ville de Garoua BP 113 Garoua, Tel : (+237) 2 227 11 49/ 2 227 30 72, Email : villedegaroua@gmail.com ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <https://www.marchespublics.cm> et <https://www.publiccontracts.cm>,

20. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48

LE MAIRE DE LA VILLE

Copies :

- Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP)
- ARMP
- Maître d'Ouvrage ou MOD concerné, le cas échéant ;
- Président CPM concerné
- Présidents de CCCM, le cas échéant
- Affichage chrono



25 MARS 2025

GAROUA Beladjie

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

COMMUNAUTE URBAINE DE GAROUA



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

GAROUA CITY COUNCIL

**National Open Call for Tenders No. 12/AONO/CUG/CIPM/2025 of 25 MARS 2025 for
the rehabilitation and construction of fire hydrants in certain neighborhoods of
the city of Garoua**

1. Purpose of the Call for Tenders

As part of effective firefighting and ensuring the safety of public property, the Mayor of the city of Garoua is issuing a National Open Call for Tenders for the rehabilitation and construction of fire hydrants in certain neighborhoods of the city of Garoua.

2. Scope of Work

The work includes:

- Site installation;
- Preparatory work;
- Ordering and acceptance of hydromechanical equipment as indicated in the DQE;
- Installation and acceptance of equipment;
- Commissioning test and acceptance of works.

3. Phases/Lotting

The work is divided into a phase and a lot.

4. Estimated Cost

The estimated cost of the operation following preliminary studies is Fifty-Nine Million One Hundred Fourteen Thousand Eight Hundred (59,114,800) FCFA including tax.

5. Estimated Completion Time

The maximum time period set by the Project Owner for the completion of the work covered by this call for tenders is six (06) months. This period begins on the date of notification of the service order to commence services.

6. Participation and Origin

Participation in this call for tenders is open to any national service provider operating in the field of hydromechanics.

7. Financing

The work covered by this call for tenders is financed by the Garoua Urban Community Budget for the 2025 fiscal year under budget allocation line no. 221110.

8. Submission Method

The submission method chosen for this consultation is online.

9. Bid Security

Each bidder must attach to their administrative documents a bid security, issued by an organization or financial institution approved by the Minister of Finance to issue security in the areas of public procurement, as listed in Exhibit 14 of the DAO, in the amount of 1,200,000 FCFA; and valid for up to thirty (30) days beyond the initial bid validity date. The absence of a bid bond issued by a first-rate bank or a first-class financial institution authorized by the Ministry of Finance to issue bonds for public procurement purposes will result in the outright rejection of the bid. A bid bond produced but unrelated to the consultation in question is considered absent. A bid bond presented by a bidder during the bid opening session is inadmissible.

10. Consultation of the Tender Documents

The physical file may be consulted free of charge in the services of the Project Management Office during business hours at the SIGAM department of the Urban Community of Garoua, BP 113 Garoua, Tel: (+237) 2 227 11 49/ 2 227 30 72, Email: villedegaroua@gmail.com

upon publication of this notice. It can also be viewed online on the COLEPS platform at <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm> on the ARMP website (www.armp.cm).

11. Acquisition of the Tender Document

The physical version of the tender document can be obtained from the Mayor's office upon publication of this notice, upon payment of a non-refundable amount of Fifty Thousand (50,000) CFA Francs () for the tender document purchase fee, payable into the Municipal Revenue Account.

The electronic version of the document can also be obtained by free download from the addresses indicated above. However, submission by physical or electronic means is subject to payment of the tender document purchase fee.

12. Submission of bids

- For offline submission, the bid in seven (07) copies, including one (01) original and six (06) copies marked as such, must reach the Mayor's office no later than25 AVR 2025. At.....13H00 hours and must bear the following:

Notice of Open National Call for Tenders No.A2/AONO/ CUG/CIPM/BEC/2025
of.25 MARS 2025

For the Rehabilitation and Construction of Fire Hydrants in Certain Neighborhoods of the City of Garoua

"To be opened only during the opening session"

13. Admissibility of Bids

The administrative documents, the technical bid, and the financial bid must be placed in separate envelopes and submitted in a sealed envelope.

The following will not be accepted by the Project Owner:

- Bids bearing information on the bidder's identity;
- Bids received after the submission deadlines;
- Bids that do not comply with the submission method.
- Bids without indicating the identity of the Call for Tenders;
- Failure to comply with the number of copies indicated in the RPAO or offering only copies;

Any bid that is incomplete in accordance with the requirements of the Tender Documents will be declared inadmissible. In particular, the absence of a bid bond issued by an organization or financial institution approved by the Minister of Finance to issue bonds in the field of public procurement, or failure to comply with the templates of the documents in the Tender Documents, will result in the outright rejection of the bid without any recourse. A bid bond produced but having no connection with the consultation in question is considered absent. A bid bond presented by a bidder during the bid opening session is inadmissible.

14. Opening of Bids

The opening of bids will be conducted in one session and will take place on 25 AVR 2025 at 2:00 p.m. by the Contracting Authority's Internal Procurement Committee in room Commission located at Coe.

Only bidders may attend this opening session or be represented by a single duly authorized person of their choice, even in the case of a joint venture.

Under penalty of rejection, the required administrative file documents must be submitted in original form or in copies certified by the issuing department or the competent administrative authority, in accordance with the provisions of the Special Regulations of the Call for Tenders. They must be less than three (03) months old or have been established after the date of signature of the Call for Tenders notice.

In the event of the absence or non-compliance of a document in the administrative file during the opening of the bids, after a period of 48 hours granted by the Commission, the offer will be rejected.

15. Evaluation Criteria

The evaluation criteria are of two types: eliminatory criteria and essential criteria. A criterion cannot be both eliminatory and essential.

These criteria are intended to identify and reject offers that are incomplete or substantially non-compliant with the conditions set out in the Call for Tenders Documents, relating in particular to the admissibility of administrative documents, the conformity of the technical offer with the technical specifications of the tender documents, and the qualification of bidders.

15.1 Elimination Criteria

These include:

- the absence of a bid bond at the bid opening;
- failure to submit, beyond the 48-hour deadline after bid opening, a document from the administrative file deemed non-compliant or missing at the bid opening (except for the bid bond);
- false declarations, fraudulent tactics, or falsified documents;
- failure to comply with 70% of the essential criteria (70% referring to the qualification threshold for technical offers);
- failure to submit a sworn statement stating that projects have not been abandoned over the past three years;
- failure to comply with the bid file format;
- failure to include a quantified unit price in the Financial Offer;
- The absence of a brochure accompanied by the manufacturer's technical data sheets, where applicable;

- The absence of manufacturer approval or authorization, where applicable.
- The absence of owning or leasing a minimum of equipment (to be specified by the project owner)
- The absence of a categorization certificate, where applicable;
- The absence of an element of the financial offer (the submission, the BPU, the DQE);
- The absence of a dated and signed integrity charter;
- The absence of a dated and signed declaration of commitment to compliance with environmental and social clauses;

NB: Depending on the specific nature of the service, other relevant criteria may be added when preparing the tender documents.

15.2. Essential Criteria

The so-called essential criteria are those that are paramount or key to assessing the technical and financial capacity of candidates to perform the services covered by the call for tenders. These criteria must be determined based on the nature and scope of the services to be provided.

The conditions for validating a criterion should be formally specified based on the number of sub-criteria met.

The essential criteria for qualifying bidders will include, for information purposes, the following:

- Presentation of the bid;
- The bidder's references;
- After-sales service (availability of spare parts, repair shop, technical personnel), if applicable;
- Financial capacity (access to a line of credit or other financial resources, turnover, certificate of financial solvency).
- Staff qualifications and experience
- Logistical resources
- Methodology

16. Award

The Contracting Authority awards the contract to the bidder who has submitted a bid that meets the required technical and financial qualification criteria and whose bid is evaluated as the lowest bidder, including any proposed discounts, where applicable.

17. Maximum number of lots:

The services will be performed in a single lot.

18. Validity of bids

Bidders remain bound by their bid for 90 days from the initial deadline set for the submission of bids.

19. Additional Information

Additional information may be obtained during business hours from the Mayor's Office of the City of Garoua, PO Box 113 Garoua, Tel: (+237) 2 227 11 49/ 2 227 30 72, Email: villedegaroua@gmail.com or online on the COLEPS platform at <https://www.marchespublics.cm> et <https://www.publiccontracts.cm>,

20. Fight against Corruption and Malpractices

To report practices, facts, or acts of corruption or malpractices, please call CONAC at 1517, or the Public Procurement Authority (MINMAP) (text message or call) at (+237) 673 20 57 25 and 699 37 07 48

THE MAYOR OF THE CITY

Copies:

- Public Procurement Authority (MINMAP)
- ARMP
- Relevant Project Owner or MOD, if applicable;
- Relevant CPM President
- CCCM Presidents, if applicable;
- Display of the time



Goura Beladji

25 MARS 2025